



Communauté de Communes La Grandvallière

Compte-rendu de conseil communautaire

Du 15/07/2014 - Salle des fêtes de Prénovel

Présents : Claude PILLOUD, Yvan AUGER, Jean-Claude BAUDURET, Michel BEJANNIN, Michel BENOIT, Roger BOICHUT, Michel BOULLIER, Gilles BOURGEOIS, Christian BRUNEEL, Marc CAPELLI, Jean-Jacques CHARTON, Robert CLEMENT, Ludovic CRETIN, Liliane FAIVRE, Catherine FONTANEZ, Ghislaine NOUVELOT, Benoit PIARD, Daniel RACLE, Jean RICHARD, Jean-Michel SALLAN, Jean-Antoine TEDOLDI, Françoise VESPA, Jacques VINCENT, Jean-Paul VUILLET.

Absents excusés : Nicole RAMBERT

Absents : Lionel PACHECO, Raphaël CLERC

Ont donné pouvoir : Nicole RAMBERT à Françoise VESPA

Secrétaire de séance : Robert CLEMENT

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 05 Mai 2014 : approuvé à l'unanimité

En début de séance, Monsieur le Président informe le conseil qu'il serait préférable de repousser le débat sur le point n°7 de l'ordre du jour, le dossier étant incomplet : accepté à l'unanimité

1- Foyer :

- Adhésion au Ré Qua MS (Réseau Qualité Médico-Social de Franche-Comté)

L'établissement a l'obligation de s'engager dans un processus d'amélioration continue de la qualité. Le RéQua est un GIP créé au départ pour accompagner les établissements sanitaires (hôpitaux).

Le RéQua propose l'intervention d'un équipier mobile, 1 jour par mois (ou 2 demi-journées) :

- Aide à la mise en place d'un système de gestion des événements indésirables associés aux soins et à l'institutionnalisation
- Fournit des supports pour formaliser ce qu'on fait par des procédures,
- Conduit des actions de sensibilisation et de formation à la détection, au signalement et à l'analyse des événements indésirables,
- Apporte un appui méthodologique aux équipes de gestion des risques des établissements dans l'analyse des événements indésirables,
- Aide à la définition, au suivi et à l'évaluation des actions d'amélioration

Cette équipe a aussi pour mission de fédérer les acteurs d'une future plateforme (PLAGE) pour l'amélioration de la sécurité des usagers et professionnels sur la région par la maîtrise des risques liés aux pratiques des professionnels de santé

Engagement sur 2 ans minimum. Le coût : 0.12 € / j / place / an, soit 2 060 € par an.

→ Adopté à l'unanimité

- Affectation de résultats

Il s'agit des résultats du compte administratif 2013, voté en février 2014. Les comptes sont transmis à l'ARS et au Conseil Général qui les étudient. Les délibérations d'affectation de résultats ne sont pas toujours prises tout de suite, car il y a discussion avec les autorités de tarification.

Un déficit de fonctionnement est toujours repris en fonctionnement. Par contre, un excédent peut être affecté en investissement et doit recevoir l'accord de l'ARS, s'il s'agit du SOIN ; du Conseil Général, quand il s'agit de la section HEBERGEMENT ou DEPENDANCE.

Par conséquent,

- En HEBERGEMENT : Le résultat de fonctionnement était de + 1 327.84 €. Ce montant serait affecté à l'investissement ; vote : ok à l'unanimité
- En DEPENDANCE : Le résultat de fonctionnement est de : - 63 782.54 €. Le montant sera affecté en section d'exploitation ; vote : ok à l'unanimité
- En SOIN : Le résultat de fonctionnement est de : + 21 373.34 €. Le montant sera affecté en section d'exploitation ; vote : ok à l'unanimité

2- Projet de borne électrique à Saint Laurent en Grandvaux

Le Président propose l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques sur la commune de Saint-Laurent. 2 véhicules pourront être rechargés simultanément en 2 heures environ. Le Conseil Général financera l'installation, la communauté de communes devra prendre en charge les coûts de fonctionnement et d'entretien (sauf consommation énergétique étant à charge de l'utilisateur) qui devraient s'élever au maximum à 1 500 € par an → Adopté à l'unanimité avec 1 abstention

3- Délégation au Président

Monsieur le Président explique au Conseil que suite aux élections, il est nécessaire de renouveler sa délégation afin de pouvoir fixer les tarifs des produits (livres, cartes, photocopies, etc..) vendus, ainsi que les prestations proposées à l'Office de Tourisme de saint Laurent en Grandvaux et l'Ecole de Musique

→ Adopté à l'unanimité

4- Berchet

- Le président informe le Conseil que, suite à son accord de principe donné lors du dernier conseil, il conclut à un prêt à court terme pour un montant de 200 000 €.
- Le bornage de la plateforme de Saint-Laurent est proposé pour permettre de revendre une surface d'environ 10 500 m² à la commune de Saint-Laurent et de conserver une surface d'environ 39 600 m² → unanimité
- Le Président propose au conseil que la communauté de communes soit assistée par le CAUE (conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Jura) pour réfléchir à l'aménagement de cette plateforme. Le montant pour cette prestation est de 1 940 € auquel il faut ajouter l'adhésion au CAUE pour 200 € → Adopté à l'unanimité avec une abstention
- Suite à l'acquisition de terrains sur la commune de Saint-Pierre, le Président propose au conseil de procéder à un découpage en 5 parcelles dans l'objectif de les revendre à des particuliers → Adopté avec 15 voix pour, 8 contre et 2 abstentions
- Il est proposé pour ce bornage de faire appel à un géomètre nouvellement installé dans la région, Nicolas LAMY, pour un montant de 2 726,40 € TTC → unanimité
- Le Président informe le conseil que des contrôles des niveaux sonores ont été effectués le 26 juin sur la parcelle convoitée par l'entreprise Gamm'Bois Energie à Saint-Pierre. Les mesures présentent un seuil admissible au-dessus des seuils réglementaires sur un point au moins. L'activité n'est donc, à ce jour, pas conforme à la réglementation en matière de bruit. Des travaux seraient nécessaires pour atténuer l'émission de bruit et un nouveau contrôle après travaux.

5- Zone des Fourney : vente à Mathieu JEUNET

Monsieur Mathieu JEUNET souhaite acheter le terrain sous le nom de SCI JEUNET MMR. Il est demandé au conseil de remplacer l'ancienne délibération → Adopté à l'unanimité

D'autre part, le Président explique qu'un chemin large d'environ 6 m était destiné à être vendu à la commune de Saint-Pierre pour conserver un passage : il sera demandé à Monsieur Mathieu Jeunet, s'il en est d'accord, de décaler sa parcelle pour englober ces 6 m, car le chemin ne se fera pas à cet endroit. Le conseil donne son accord de principe à l'unanimité pour cette modification.

6-Gendarmerie : accord pour avenant et rénovation appartement

Le Président présente au conseil 2 avenants concernant les travaux d'isolation de la gendarmerie :

Lot électricité : Dépose et modification de l'alimentation éclairage extérieur côté garage pour 528 € TTC

Lot menuiserie aluminium : fourniture de 3 châssis fixes et grilles d'aération, et fourniture et pose de coffres de volets roulants pour 3 866,50 € TTC

➔ Adopté à l'unanimité

Des travaux hors marché sont proposés : pour que l'ensemble soit plus homogène, il serait logique de remplacer les portes de 3 garages séparés du bâtiment principal. Un devis de 5 824,50 € TTC est soumis à l'accord du conseil ➔ Adopté à l'unanimité

Aucune rénovation des appartements n'a été faite depuis la construction de la gendarmerie. Un des appartements étant actuellement inoccupé, et nécessitant une rénovation des sols, plafonds et murs, il est proposé au conseil de procéder à quelques travaux. Le montant estimé pour l'ensemble de la rénovation est de 10 000 euros H.T ➔ Adopté à l'unanimité

7- Echange de terrains Saint Laurent et Com-Com

Sujet reporté au prochain conseil communautaire

8- Epicerie des Piards

Un particulier est intéressé à reprendre l'épicerie : il est proposé de conclure un bail administratif avec la commune qui se chargera de faire un bail avec le particulier. Le loyer proposé est de 400 € par mois pendant les 2 premières années.

9- Contrats Jura Web TV

Il est proposé de reconduire le contrat Jura Web TV avec quelques modifications : pour le même montant, c'est-à-dire 6 800 € TTC pour 1 an, 18 reportages et 6 interviews

➔ Adopté à l'unanimité avec 1 abstention

10- Création de 2 postes d'adjoints administratifs 1^{ère} classe

Deux agents de la collectivité ont été admis au concours d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

Monsieur le Président propose donc d'annuler leurs postes actuels d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe et de créer 2 postes d'adjoints administratifs 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2014.

→ Adopté à l'unanimité

11- Mission Locale

a) Participation financière

Madame Françoise VESPA rappelle le rôle de la mission locale Sud Jura, qui accompagne les 16/26 ans à la recherche de stages de réinsertion, aide au logement, aide mobilité, santé, informations.. ► 31 jeunes accompagnés sur le territoire de la Grandvallière.

Une subvention de 50 € par jeune est accordée soit 1550 € pour la mission locale.

→ Adopté à l'unanimité

b) Désignation d'un délégué

Monsieur le Président explique qu'il convient également de désigner un délégué représentant la collectivité au sein de cette association.

Madame Françoise VESPA est désignée déléguée à la Mission Locale.

12- Ecole de la 2^{ème} chance, accord de principe

Le Président présente le fonctionnement et les objectifs des écoles de la 2^{ème} chance. Cet organisme permettrait à des jeunes âgés d'au moins 17 ans, sortis du système d'enseignement traditionnel sans diplôme, et confrontés à des difficultés sociales de se former de manière à s'insérer durablement dans l'emploi. Il propose que la communauté de communes donne son accord de principe pour une inscription en tant que membre fondateur de cette structure associative. → Adopté à l'unanimité

13- Motion de soutien AMF

Monsieur le Président résume les explications de l'AMF qui demande le soutien de la collectivité

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

La communauté de Communes La Grandvallière rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur le territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique de l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos citoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Communauté de Communes la Grandvallière, estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très superficielles et injustes.

Monsieur le Président propose de soutenir l'AMF sur ses demandes :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales européennes impactant les budgets des collectivités locales

→ Adopté avec une voix contre et 24 voix pour

14- FREDON : Ambroisie

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il convient de désigner un référent de la Communauté de Communes La Grandvallière à la Fédération Régionale de la défense contre les organismes nuisibles.

Monsieur Christian BRUNEEL est désigné pour représenter la Collectivité à la Fédération Régionale de la défense contre les organismes nuisibles.

15- Subventions

Voies du sel : 500 € unanimité

Amis des orgues : 1 000 € 1 abstention

Amis du Grandvaux : Le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de l'association des Amis du Grandvaux de construire un abri bois à proximité de la ferme « Louise Mignot ». Il propose de verser une subvention à l'association pour l'aider dans son projet. Cette subvention correspondrait au financement de l'achat de matériaux et fournitures, sur présentation de factures, à hauteur de 4 000 € maximum → unanimité

16- Représentant Collège Louis Bouvier

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il convient de désigner un représentant de la Communauté de Communes La Grandvallière AU Collège Louis Bouvier de Saint Laurent en Grandvaux.

Monsieur Ludovic CRETIN est désigné pour représenter la Collectivité au Collège Louis Bouvier.